

## Formulaire de réponse à une question règlementaire

### Origine de la demande

<b>Nom-Prénom :</b>	<b>Fonction :</b> Président
<b>Structure FFCK :</b>	<b>Autre structure :</b>
<b>Mail :</b>	<b>Tel :</b>

### Intitulé de la question

Faut-il être diplômé pour encadrer ?

### Réponse de la FFCK

L'association étant la réunion d'individus qui mettent en commun leurs compétences, .il n'est pas obligatoire d'être en possession d'un diplôme professionnel pour encadrer les activités associatives sans rémunération.

Cependant, la FFCK propose des formations qualifiantes non professionnelles qui visent à élever le niveau de compétence pédagogique et sécuritaire pour un public ayant un niveau technique avéré (Pagaie Couleur Verte pour assistant moniteur fédéral Pagaies Couleurs, Pagaie Couleur Bleue pour moniteur fédéral Pagaies Couleurs).

A défaut de cadre titulaire d'une qualification fédérale, il est fortement conseillé que le Président du club élabore une liste de bénévoles reconnus comme étant capables d'encadrer certains publics et/ou certaines activités :

- soit une liste nominative avec le champ de compétence individualisé,
- soit une liste par brevet technique : par exemple les personnes titulaires d'une Pagaie Couleur Verte peuvent encadrer la séance sur le site de pratique du club, correspondant à tel bassin.

Cette liste doit faire l'objet d'un procès verbal du comité décisionnaire (conseil d'administration, comité directeur, bureau exécutif) défini par les statuts de l'association.

**Date :** 14/09/2012

**Visa :** Céline CORTIER